

57SAV21 - HELSTROFF / ST-AVOLD

Validité à partir du 01/04/2026

ALLER

Transporteurs Itinéraires Services		1 57SAV21A001 001 LMMëJV--	1 57SAV21A003 003 LMMëJV--
Commune	Point d'arrêt		
HELSTROFF	Berger	06:58	
	Mairie	06:59	
	Macker	07:00	
BOULAY-MOSELLE	Newinger	07:04 ^A	
	Place Du Marche	07:06	
SAINT-AVOLD	Lycee Jully	07:35 ^B	07:36 ^B
	Lycee Poncelet		07:43 ^C

Transporteur
SCHIDLER

Nota

A - Pour les élèves de BOULAY scolarisés à SAINT AVOLD, le circuit AV21 transporte uniquement les élèves du lycée PONCELET, les élèves scolarisés au JULLY empruntent la ligne 21, les élèves scolarisés au Ste CHRETIENNE empruntent le circuit AV26.

B - Correspondance au Lycée Jully avec le circuit AV21 pour les élèves scolarisés au Sainte Chrétienne

C - Correspondance au lycée Poncelet pour le collège Carrière. (Les élèves doivent emprunter la navette du circuit AV26 à l'arrêt "IUT", en face du PONCELET).

RETOUR

Transporteurs Itinéraires Services		1 57SAV21R002 002 --Me----	1 57SAV21R004 004 --Me----	1 57SAV21R006 006 --Me----	1 57SAV21R008 008 --Me----
Commune	Point d'arrêt				
SAINT-AVOLD	Lycee Poncelet	12:16 ^F		17:16 ^F	
	Lycee Jully	12:23 ^A	12:24 ^A	17:23 ^A	17:24 ^A
OBERVISSE	Eglise		12:41 ^B		
	Agora		12:43		
NIEDERVISSE	Ecole		12:48 ^C		
BOULAY-MOSELLE	Place Du Marche		12:58 ^D		17:53 ^E
	Newinger		13:00		17:54
HELSTROFF	Macker		13:04		17:57
	Mairie		13:05		17:58
	Berger		13:06		17:59

Transporteur
SCHIDLER

Nota

A - Correspondance au Lycée Jully avec le circuit AV21 pour les élèves scolarisés au Sainte Chrétienne

B - La desserte des communes de NIEDERVISSE, OBERVISSE est assurée par la ligne 021 le matin et le soir. Les élèves de ces communes peuvent emprunter le circuit AV21 avec la carte de la ligne 021 le mercredi midi.

C - Les élèves des communes de NIEDERVISSE, OBERVISSE est assurée par la ligne 021 le matin et le soir. Les élèves de ces communes peuvent emprunter le circuit AV21 avec la carte de la ligne 021 le mercredi midi.

D - Pour les élèves de BOULAY scolarisés à ST AVOLD, le circuit AV21 transporte uniquement les élèves du lycée Poncelet, les élèves scolarisés au Jully empruntent la ligne 21, les élèves scolarisés au Ste Chrétienne empruntent le circuit AV26.

E - Pour les élèves de BOULAY scolarisés à ST AVOLD, le circuit AV21 transporte uniquement les élèves du lycée Poncelet, les élèves scolarisés au Jully empruntent la ligne 021, les élèves scolarisés au Ste Chrétienne empruntent le circuit AV26.

F - Correspondance au lycée Poncelet en provenance du collège Carrière. (Les élèves sont déposés à l'arrêt "parc municipal" par la navette du circuit AV26)